Coodyssée
Société coopérative ouvrière de production
à responsabilité limitée
A capital variable
Siège social : 8 avenue Lesdiguières, 05000 GAP
RCS GAP 508 536 364

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 18 janvier,

Les associés de la société COODYSSEE, société coopérative de production à responsabilité limitée à capital variable, au capital actuel de 8 650 euros, divisé en 173 parts de 50 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les locaux du siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents (18 associé.e.s) :

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BERGER ALIX	Ass. SALARIE	1	50
BLANC PATRICIA	Ass. SALARIE	1	50
BROSSOIS SYLVIE	Ass. SALARIE	1	50
DEJY GUILLAUME	Ass. SALARIE	1	50
DOUKHAN GUILLAUME	Ass. SALARIE	1	50
FARKAS AURELIEN	Ass. SALARIE	4	200
FERRAND EMILIE	Ass. SALARIE	4	200
GEIGER NICOLAS	Ass. SALARIE	2	100
HIMMLER JULIA	Ass. SALARIE	2	100
KALMAR CORINNE	Ass. SALARIE	1	50
LE ROY SANDRA	Ass. SALARIE	1	50
LOUISE CLAIRE	Ass. SALARIE	10	500
MILLET CLEMENT	Ass. SALARIE	8	400
MORDEFROID XAVIER	Ass. SALARIE	8	400
PARGEST SA représenté par S. ROLS	Ass. EXTERIEUR	2	100
RICHARD RENAUD	Ass. SALARIE	9	450
ROUSSELLE AUDREY	Ass. SALARIE	4	200

TORTI SOLANGE	Ass. SALARIE	1	50

Sont représentés (11 associé.e.s) :

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BRAULT LAETITIA	Ass. SALARIE	1	50
COSSON JESSY	Ass. SALARIE	2	100
GUICHON NATHALIE	Ass. SALARIE	3	150
KOU Pierre	Ass. SALARIE	7	350
LAVAUR GUILLAUME	Ass. SALARIE	1	50
LOMBARD MARIE	Ass. SALARIE	1	50
MARSEILLE CANDY	Ass. SALARIE	1	50
PELLISSIER REGIS	Ass. SALARIE	2	100
ROCHAS JEAN FRANCOIS	Ass. SALARIE	5	250
TIRAN CLAUDE	Ass. SALARIE	1	50
TOURNEUX CHANTAL	Ass. EX-SALARIE	40	2000

Sont absents et excusés (6 associé.e.s) :

NOM Prénom	Statut	Nbr PART	CAPITAL
BERARDET STEPHANE	Ass. SALARIE	1	50
FERAL Corinne	Ass. SALARIE	1	50
JACQUET JEREMY	Ass. SALARIE	4	200
L ADRETS	Ass. EXTERIEUR	40	2000
NOYER CLELIA	Ass. SALARIE	1	50
SIGNORET BENJAMIN	Ass. SALARIE	1	50

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Xavier MORDEFROID, gérant associé.

La société ARAGOR, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 03 janvier 2024, est représentée par Fabienne FACHE.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Validation de la nouvelle convention de désignation du Réviseur Coopératif
- Bilan d'activité de 2023

- Plan d'actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs salariés et détermination des ressources à y affecter sur les plans humains, matériels et financiers
- Vote des assiettes, des taux de la contribution versée par les entrepreneurs salariés à la CAE
- Admission des nouveaux associés
- Elections du Cercle de Pilotage (COOPIL qui a pouvoir de Conseil de Surveillance) et de la gérance ou de la co-gérance du fait de la démission du gérant actuel.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Stéphane Rols ayant pouvoir pour représenter la SA PARGEST précise qu'il a mandat pour s'abstenir à tous les votes car la société qu'il représente agit comme partenaire financier et ne souhaite pas interférer dans les décisions.

Le Président met successivement à discussion et/ou aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RÉSOLUTION – Changement du rythme des Révisions Coopératives

Compte tenu de la présence obligatoire d'un Commissaire Aux Comptes (CAC) pour notre structure et conformément au cahier des charges des révisions coopératives et des textes réglementaires associés, nous décidons de passer d'une révision annuelle à une révision quinquennale. Un avenant à notre contrat de révision avec l'ARESCOP GRAND SUD sera donc signé prochainement.

Voté à l'unanimité moins une voix d'abstention

DEUXIEME RESOLUTION – Bilan d'activité 2023

2023 : projets et évènements

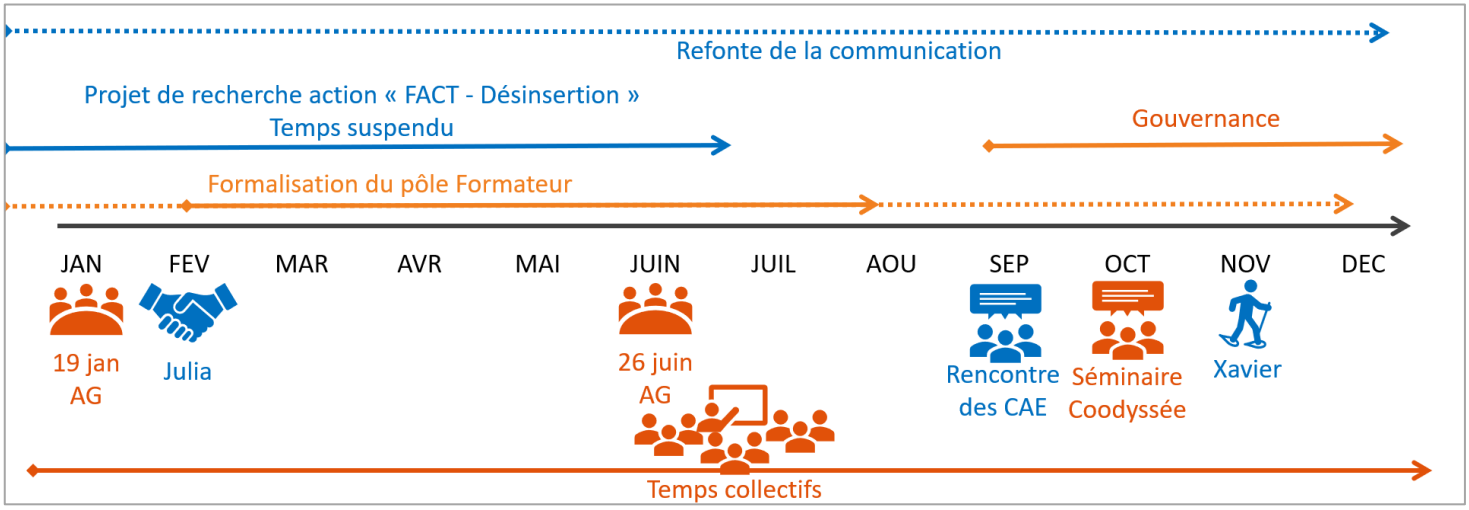

L'année 2023 voit la poursuite et l'achèvement de certains gros projets commencés les années passées :

- Refonte de la communication avec notament la création des nouveaux visuels. Merci à Sylvie Brossois pour le travail.
- La fin de la Recherche Action Création FACT sur la désinsertion des séniors et le modèle CAE
- Avec l'arrivée de Julia Himmler dans l'équipe d'appui, la finalisation des aspects administratifs et documentaires du Pôle Formateur s'est accéléré ! Merci à elle.

Plus spécifiquement, l'annonce de Xavier Mordefroid de quitter l'équipe d'appui et de la gérance, à la fin du mois d'aout, a entrainé l'animation d'une réflexion sur la suite de la gouvernance avec le Cercle de Pilotage, l'équipe d'appui et les associés. Tous les coodysséennes et coodysséens se sont mobilisés au travers de webinaires et réunions comme le séminaire annuel.

2023 L'accompagnement

- 4 chargés d'accompagnement : Audrey, Xavier jusqu'à fin octobre, Julia à partir de février & Caroline depuis novembre soit 6 jours/semaine
- Missions :
    - Suivi des entrepreneurs de la coopérative : rendez-vous individuels, conseils, avenants d'activité et de salaire, validation des devis/factures/notes de dépenses, suivi des tableaux de gestion, etc.
    - Formations collectives : Intégration (fonctionnement de la coopérative, logiciel de gestion ENDI : devis, factures, notes de dépenses), Stratégie commerciale, Pilotage économique et financier de son activité
    - Permanences décentralisées : Laragne, Veynes, La Roche de Rame et Briançon, en plus de Gap

- Recrutement de nouveaux candidats : réunions d'information collective (3/mois en moyenne), présentation de Coodyssée dans les réunions partenaires (Pôle Emploi, etc.), communication, etc.

Les statistiques au 31/12/2023 :

- 55 entrepreneurs, dont 44 CESA et 11 CAPE
- 65 personnes reçues en information collective (24 réunions) pour 9 nouveaux CAPE

  => Taux de conversion de ~ 14 %
- 8 transformations de CAPE en CESA
- 16 sorties dont 2 départs en retraite, 7 sorties de CAPE, 4 créations d'entreprise, 3 reprises d'activité salariée à temps plein
- 3 formations collectives : Intégration, Stratégie commerciale , Pilotage économique et financier

(18 personnes)

Animation de temps collectifs en présentiel ou distanciel :

- 3 journées de formation avec la refonte de la formation Pilotage économique et financier
- 2 AG
- 1 séminaire
- 1 accélérateur de projet
- Etc…

Mise en route du Pôle formation avec 13 personnes : partenariat avec le Centre de Ressource, livret formateurice, refontes des documents modèles, etc.
Pôle Bâtiment : 2 nouvelles intégrations, réseautage avec autres CAE bâtiment, etc.

2023 : D'un point de vue financier
(pas de vote car la cloture comptable est en cours et c'est à l'AG de juin que sont validés les comptes)

- Fin de la subvention de 15 000€ de la Région
- Division par deux de la subvention du Département
- Premier semestre 2023 très morose pour la création d'entreprise alors que nous avions recruté Julia
- Pas de coopérative éphémère de femmes ni de Coopérative Jeunesse de Service
- Déficit exceptionnel pour 2023 de -15 à -20K €.

Un prévisionnel pour 2024 est en cours d'élaboration mais il sera en déficit si rien n'est fait. Pour 2022 et 2023 nous avions un relicat de subvention de 9 000€ pour chacune de ces années. Nous ne l'aurons plus en 2024 donc le déficit pour le moment est estimé à -25k€.
Des pistes d'actions pour agir sur les recettes et les dépenses :

- Reprise en interne de la paie par Karine (économie de +/- 7 000€) avec Caroline et le service d'XO Solution qui peuvent reprendre la main en cas d'absence de Karine.

Pour information, non soumis au vote.

TROISIEME RESOLUTION – Accompagnement : actions et financement

- *Plan d'action nécessaire à l'accompagnement individuel et collectif des entrepreneurs salariés et détermination des ressources à y affecter sur les plans humains, matériels et financiers*
- *Vote des assiettes, des taux de la contribution versée par les entrepreneurs salariés à la CAE*

2024 : accompagnement, actions et moyens

- Chargées d'accompagnement : Audrey et Julia à 2 jours/semaine, Caroline à 1 journée/semaine ;
- Formation : en 2023 refonte de la formation « Pilotage économique et financier », poursuite de la réforme de notre plan de formation en utilisant le financement de notre OPCO ;
- Des actions spécifiques dans l'acc. Individuel et collectif autour de l'augmentation du chiffre d'affaire des entrepreneur.e.s qui le souhaitent pour favoriser la stabilité financière de la coopérative.

2024 : accompagnement, le financement

En complément des actions pour réaliser des économies, des pistes pour augmenter le nombre de coodysséens et le CA global, il est soumis à l'AG ces nouvelles conditions de financement de l'accompagnement :

- Modification du « Forfait CAPE » :
  - Généraliste de 30€ à 50€ (assurance comprise)
  - Bâtiment de 45€ à 70€ pour le bâtiment avec 76€ d'assurance en plus
  - Forfait contractuel qui s'appliquera au nouveau contrat et au moment du renouvellement des contrat CAPE en cours
- Modification du taux de contribution à partir de janvier 2024 :
  - Pour la contribution dite « standard » de 12% à 13% sans modification de l'assiette de calcul
  - Pour la contribution dite « transformation » maintenu à 15,5% sans modification de l'assiette de calcul

Note des échanges et débats :

Augmenter les recettes :

- Via les subventions

A ce jour, on ne voit pas quelle subvention aller chercher.
Et cette course aux subventions tous les ans peut-être fatigante.

- Via des projets :

CJS aura lieu en 2024. Ramène 4000€.
Coop Eph également. Ramène 3000 ou 4000€.

- Via la contribution des entrepreneurs·euses :

Pour les CAPE : forfait passe à 50€/mois + contribution à 13 %. Ramène environ 3000€.
Pour les CESA : augmentation du taux de 12 % à 13 %. Ramène environ 10 000€

Attention au risque d'augmentation : si on augmente plusieurs années de suite, on peut décourager de futurs entrants. Donc moins d'entrepreneurs, moins de chiffre d'affaire, moins de contributions.
On peut même s'autoriser à revenir à 12 % en 2025, même si ce taux de 13 % semble être le taux réel de l'équilibre économique de Coodyssée (dans un modèle sans subvention).

TOTAL : 7 000€ de dépenses en moins, 3 000+10 000€ de recettes en plus = 20 000€. On ferait donc un déficit certes, mais très acceptable.

Voté à l'unanimité moins une voix d'abstention

QUATRIEME RESOLUTION - Admission d'une nouvelle associée

Stéphane Giraud-Guigue – KSEO – 5 parts sociales

« C'est donc avec enthousiasme que je souhaite m'investir davantage dans la dynamique participative de la Coopérative. Être associé signifie pour moi, s'impliquer activement, donner de mon temps et de mon énergie pour contribuer au bon fonctionnement et à l'évolution perpétuelle de Coodyssée.»

Stéphane Pallavisini – Indistances Photographie, Narrations Studio – 1 part sociale

« Et Coodyssée, c'est un véritable choix (c'est vrai, il y a des CAE plus proches de chez moi mais c'est celle dont j'ai le plus aimé l'état d'esprit !)»

Karine Martel – 1 part sociale

« Des rencontres avec des coodysséens tous différents et uniques qui font vivre et avancer la coopérative chacun à sa manière. Aujourd'hui, j'aimerai concrétiser cet attachement en m'associant au groupe. »

Voté à l'unanimité moins une voix d'abstention

CINQUIEME RESOLUTION – Election de la gouvernance

1- il est soumis à l'assemblée générale d'acter la démission de Xavier MORDEFROID de son mandat de gérant en date du 31/01/2024.
2- il est soumis au vote de l'assemblée la candidature au mandat de gérant pour 4 ans de Guillaume DOUKHAN en date du 01/02/2024.
3- il est soumis au vote de l'assemblée la rémunération du gérant sur une base de 250€ net (+/-333€ brut)
4- Avec Sandra LE ROY en binôme non élue gérante et avec une rémunération en prestation à la même hauteur que Guillaume DOUKHAN.

Voté à l'unanimité moins une voix d'abstention

SIXIEME RÉSOLUTION - Cercle de Pilotage – Conseil de Surveillance

Membres actuels :

- Sylvie Brossois
- Emilie Ferrand
- Nicolas Geiger
- Julia Himmler
- Renaud Richard
- Audrey Rousselle

Candidats :

- Sandra Le Roy
- Stéphane Giraud-Guigues
- Clément Millet
- Aurélien Farkas
- Théophile Bruneau (non associé)

Il est proposé de renouveler les membres actuels du COPIL désireux de poursuivre et d'élire les candidats.

Voté à l'unanimité moins une voix d'abstention

SEPTIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Voté à l'unanimité moins une voix d'abstention

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Xavier MORDEFROID
Gérant

Coodyssée, l'entreprise partagée
Coopérative d'activités et d'emploi
8 avenue Lesdiguières - 05000 GAP
Tél. 04 92 48 93 05- www.coodyssee.fr
contact@coodysee.fr
SIRET N° 508 536 364 00047- APE 8299Z